

## ARRETE N° D.A.G. 2023-098

### INTERDICTION D'UTILISER LE TERRAIN D'HONNEUR et TERRAINS ANNEXES DU COMPLEXE SPORTIF OSTERMEYER

Du 09 au 12 mai 2023 inclus  
6-Libertés Publiques et pouvoirs de police  
6.1-Police municipale

Monsieur Frédéric MARCHE, Maire de CLEON (76410),

Vu :

L'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant

qu'il appartient au maire de prendre toute mesure pour éviter la dégradation des terrains utilisés par les associations sportives et préserver la sécurité des membres de ces associations.

### ARRETONS

**ARTICLE 1er** : En raison des intempéries et des conditions climatiques, au complexe sportif Ostermeyer de la commune de Cléon représenté par son Maire, M Frédéric Marche interdit tout déroulement de manifestations sportives du mardi 09 au vendredi 12 mai 2023 inclus sur les terrains annexes et le terrain d'honneur.

**ARTICLE 2** : Il est notifié à Messieurs les Représentants de la Ligue de Normandie et du district de Seine-Maritime, Messieurs les représentants des Clubs Cléonnais, Messieurs les Représentants des Clubs visiteurs, Messieurs les Arbitres, qu'ils doivent respecter impérativement cette décision, à défaut de quoi, leur responsabilité sera engagée pour tous dégâts et incidents qui en découleraient.

**ARTICLE 3** Monsieur le Président de la Ligue de Normandie, M. le Président du Club de football Cléonnais, du district de Seine-Maritime, Mme la Directrice des services techniques de la Ville, M les Gardiens du complexe sportif OSTERMEYER sont chargés conjointement de l'application du présent arrêté dont chaque club, ligue ou comité intéressé a reçu un exemplaire et qui est affiché en permanence à l'extérieur du stade.

Fait à Cléon, le 09 mai 2023



Par délégation du Maire

Rachid ARBI, Adjoint au Maire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon  
Rue de l'Eglise - 76410 Cléon  
Tél : 02 32 96 25 40  
www.ville-cleon.fr

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Interdiction d'utiliser le terrain d'honneur et terrains annexes du complexe sportif du 09 au 12 mai 2023

**Date de transmission de l'acte :** 12/05/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/05/2023

**Numéro de l'acte :** 2023-098 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230509-2023-098-AR

**Date de décision :** 09/05/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1. Police municipale